

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DU CHAMP NEUF	10240110	MARAYE-EN-OTHE	8.1628	000 ZD 19	PERIN MATHIEU	10/05/24
			0.1070	000 ZD 20		
			2.9820	000 ZD 21		
			0.0200	000 B 518		
			0.3360	000 B 520		
			0.4958	000 B 522		
			0.0703	000 B 585		
			4.6430	000 ZE 14		
			1.5310	000 ZE 17		
6.0830	000 ZE 7					

EARL DU CHAMP NEUF	10240110	MARAYE-EN- OTHE	2.1000	000 ZE 8	PERIN MATHIEU	10/05/24	
			1.9020	000 ZE 11			
			0.4990	000 ZE 12			
			2.3120	000 ZE 13			
			0.1035	000 ZE 37			
			0.6356	000 ZE 38			
			7.2320	000 ZD 16			PARISOT BERNADETTE
			1.8100	000 ZD 11			GOBIN SANDRINE
			0.2350	000 ZC 4			KACZMARECK LAURENCE
			0.2410	000 ZC 5			
			0.2620	000 ZD 6			
			0.4416	000 ZE 36			PERIN NEE ECKEL PATRICIA
			0.5000	000 ZE 21			
			0.5240	000 ZE 23			
			0.0890	000 B 519			
			0.0100	000 B 312			
			0.0800	000 B 313			
			3.6940	000 ZC 2			PROST ANNIE
			9.5680	000 ZC 3			PROST MARIE FRANCOISE
			1.7470	000 ZC 6			MIGNOT ISABELLE
			0.1640	000 ZD 1			
			0.7160	000 ZD 2			
			2.4670	000 ZD 3			
			0.6620	000 ZD 7			
			1.6058	000 ZL 13			PERIN MATHIEU
			1.5950	000 ZK 40			PROST ANNIE
			2.9634	000 ZK 60			PROST MARIE FRANCOISE
		BERCENAY-EN- OTHE					

EARL DU CHAMP NEUF	10240110	BERCENAY-EN- OTHE	4.0042	000 ZL 14	MIGNOT ISABELLE	10/05/24
			0.3940	000 ZM 3		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiquée ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DE LA PAULDERIE	10240111	BUCEY-EN-OTHE	3.5346	000 zw 4	THIEBAUT RENE	10/05/24
			6.5157	000 zw 3	THIEBAUT YVES	
			5.7560	000 ZO 19	THIEBAUT ANDRE	
		3.0338	000 ZT 38	THIEBAUT RENE		
		FONTVANNES				

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
LADRANGE ALEXANDRE PIERRE RAYMOND	10240112	VITRY-LE-CROISÉ	0.0611	000 713	DENIS SUZANNE	10/05/24
			0.5137	000 714		
			0.2126	000 715		
			0.1272	000 716		
			0.0155	000 773		
			0.0120	000 776		
			0.0315	000 ZK 149		
		COLOMBÉ-LE-SEC			LADRANCE BRUNO	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en appelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DU BAS DE COURGERENNES	10240113	MONTCEAUX-LÈS-VAUDES	1.6130	000 ZA 58	COUCHE Théo-Paul	10/05/24
			0.4480	000 ZA 5		
			2.9700	000 ZB 9		
		0.8990	000 ZB 5			
		0.9500	000 ZB 6			
		CORMOST	1.2000	000 ZA 5		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT** au plus tard à la **date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DES FONTAINERIES	10240114	DOSCHES	14.3449	000 ZH 56	JEANNE MICHEL	10/05/24
			4.2203	000 ZM 116		
			4.5723	000 ZH 25		
			0.6028	000 AD 3		
			5.4158	000 ZM 149		
			3.7382	000 ZM 55		
		GÉRAUDOT	1.4060	000 ZH 29	PITIE SILVIE	
			0.5700	000 ZH 30		
			1.1949	000 XA 38		
		LAUBRESSEL	1.5818	000 XA 39		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL CZECH	10240117	AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	0.0970	000 YA 62	Renaudat Régis	10/05/24
			0.1880	000 YA 4	Delahaye Jean	
			2.4720	000 YB 24	Barrier Annie	
			0.1960	000 YB 3		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DU VIOT	10240118	CHAUCHIGNY	1.8678	000 ze 6	commune de chauchigny (mairie) mairie de chauchigny	10/05/24

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
BECARD DAMIEN BECARD CLEMENT PRUD'HOM BENJAMIN	10240119 10240120 10240121	FAUX-VILLECERF	10.0750	000 ZP 2	Simonnet Patrick	10/05/24	
			4.4880	000 ZL 6			
			1.0890	000 ZL 18			
			8.9980	000 ZM 2			
			3.3850	000 ZN 18			
			0.4330	000 ZN 19			
			1.7880	000 ZN 17			Simonnet Patrick et Elisabeth
			4.6220	000 ZN 20			
			2.7670	000 ZI 18			
			3.2010	000 ZI 20			
1.2390	000 ZM 7						

BECARD DAMIEN BECARD CLEMENT PRUD'HOM BENJAMIN	10240119 10240120 10240121	FAUX-VILLECERF	1.6390	000 ZM 8	Simonnet Patrick et Elisabeth	10/05/24		
			3.3010	000 ZM 9				
			4.0980	000 ZP 1				
			5.7370	000 ZR 10				
			4.0520	000 ZS 8				
			8.9120	000 ZV 19				
			5.3860	000 ZV 20				
			5.3870	000 ZO 7			Indivision Simonnet Germaine	
			0.3450	000 ZO 8				
			1.2830	000 ZV 9				
			1.8480	000 ZM 10				
			10.1640	000 ZM 11				
			1.7430	000 ZM 3				Simonnet Raphaël
			1.4850	000 ZH 8				Simonnet Jean- François
			1.4890	000 ZH 9				Gramain Odile
			7.7330	000 ZT 17				Devolder Germaine Jacqueline
			0.4280	000 ZO 40				Demonsand Cécile
			0.0840	000 ZO 39				Simonnet Elisabeth
			1.6580	000 ZO 46				
			4.5440	000 ZO 48				
			1.2380	000 ZP 47				
0.7460	000 YB 15	Mairie de Faux Villecerf						
8.4970	000 ZC 4	Simonnet Elisabeth						
0.2570	277 ZL 54	SIMONNET PATRICK ET ELISABETH						

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Controle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
MOCQUART DAVID	10240122	LIGNOL-LE-CHÂTEAU	0.1749	000 zI 9	domaine alexandre bonnet	10/05/24
			0.1927	000 zI 80		
			0.2966	000 zI 81		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.